

*Immigration—Loi*

que tous ceux qui sont là-dedans ont un passeport et un document en règle. Ou c'est plus facile d'avoir des lois, des règlements qui permettraient, une fois un bateau arrivé dans nos ports canadiens, et s'il transporte avec lui des réfugiés, bien là, prendre des mesures judiciaires, confisquer le bateau, mettre en prison le capitaine et s'assurer certainement qu'un autre bateau qui a vu ces pénalités sévères ne répète pas la même expérience. Qui empêcherait un navire qui ne peut entrer dans les eaux canadiennes ou dans un port canadien, si un peu plus tard, pendant la nuit, et c'était le cas cet été, alors que cet homme-là va débarquer des réfugiés n'importe où, tout près de la côte, et qu'il dit: Bien, prenez des petits bateaux puis arrangez-vous pendant la nuit, et personne ne s'en aperçoit? Au moins, est-ce que le gouvernement canadien a l'intention, par exemple, d'augmenter incroyablement la surveillance côtière?

Monsieur le Président, je pense que les amendements sont raisonnables. Je pense que le gouvernement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) aurait pu l'accepter, corriger et avoir une loi qui correspondait à la tradition canadienne et qui était conforme à la Charte des droits et libertés. Mais non, le ministre en accepte quelques-uns parce que vraiment il n'avait pas le choix, c'est évident, puis pour tous les autres il a dit: Bien non, je change le fond du projet de loi et donc je ne peux pas l'accepter.

*[Traduction]*

Par conséquent, on ne peut pas appuyer l'initiative du ministre qui rejette ces amendements. A notre avis, ceux-ci étaient nécessaires pour préserver la tradition canadienne de tolérance et pour ouvrir notre frontière à ceux qui sont en danger.

Certes, il y a des abus. On abuse de nos lois sur l'immigration, l'impôt, les transports et l'environnement. Et alors? Procède-t-on à des arrestations? Rejette-t-on complètement le système d'assurance-chômage parce que certaines personnes en ont abusé ou essaie-t-on d'améliorer le système pour supprimer les abus ou pour faire en sorte que ceux qui en ont abusé soient poursuivis d'une manière légale et équitable? C'est ce que l'autre endroit essaie de nous dire. Il ne fait pas d'obstruction systématique. Il essaie de faire en sorte que nos adoptions à la Chambre un projet de loi qui reflète les traditions canadiennes et notre Charte des droits et libertés.

Le gouvernement a accepté d'autres recommandations mineures et de forme. Cela montre bien qu'il reconnaît que le projet de loi allait trop loin. Cette souplesse montre qu'il s'était trompé en rédigeant le projet de loi et justifie la position que nous avons adoptée pendant tout le débat sur le projet de loi C-84. Ce n'était pas seulement notre position mais celle de nombreux groupes, églises et syndicats canadiens ainsi que ceux de nos compatriotes qui travaillent tous les jours avec des réfugiés.

Je voudrais aborder un autre point qui faisait partie de ces amendements rejetés par le ministre. Je voudrais donner un exemple à la Chambre de ce qui nous arrive quelquefois dans l'exercice de nos fonctions de députés. Que faire si, un jour, une personne désespérée vient frapper à la porte de mon bureau de circonscription pour me dire qu'elle craint pour sa vie? Dois-je lui demander une preuve que sa vie est en danger?

Je devrai juger à son air si elle dit la vérité et si je dois l'aider à obtenir le statut de réfugié.

Si, après avoir vérifié tous les faits, le ministre de l'Immigration découvre que cette personne ne disait pas la vérité, dois-je aller en prison pour l'avoir secourue, pour lui avoir fait confiance et l'avoir crue sur parole? Cette attitude n'est-elle pas conforme aux traditions canadiennes? N'est-ce pas ce qui distingue fondamentalement le Canada?

Pourquoi devons-nous fermer toutes les portes? Si toutes les portes avaient été fermées en 1968, quand je suis venu au Canada, je ne serais pas ici. Mon collègue n'y serait peut-être pas non plus, ni vos parents, monsieur le Président. Le Canada ne serait pas ce qu'il est. Pourquoi changeons-nous un élément aussi fondamental de la vie canadienne? C'est ce que nous répétons au gouvernement depuis le mois d'août, depuis qu'il a rappelé le Parlement sous prétexte qu'il y avait urgence. Nous débattons la question depuis ce temps-là, ce que fait même l'autre endroit.

Quoi qu'en disent les députés ministériels et les députés néo-démocrates, je trouve que les sénateurs sont très raisonnables et sensés. Ils nous ont livré un message. Ils nous préviennent de ne pas faire d'erreurs, de ne pas changer les traditions canadiennes. Je soutiens qu'en apportant ces amendements au projet de loi, nous en ferons le reflet et la représentation de nos aspirations, de nos traditions et de notre façon de voir les choses, ce dont les générations à venir pourront être fières.

*[Français]*

Monsieur le Président, il me reste à peu près trois minutes. C'est important, comme Canadiens, que nous continuions à donner l'exemple que nos prédécesseurs ont donné, à donner l'exemple à tous les pays que le Canada est un pays juste, libre, et quand un citoyen de n'importe quel côté du pays arrive à nos frontières, si en arrivant ici il dit la vérité, si en arrivant ici il a besoin d'aide, d'un endroit où habiter, d'un toit, et s'il dit aux autorités canadiennes la vérité, il devrait lui être permis de demeurer ici et de l'aider à continuer sa vie. Mais à cause de certaines gens, que ce soit des gens qui en profitent, qui font le trafic de réfugiés, soit d'autres gens qui profitent du système, qui en abusent, là, monsieur le Président, on devrait avoir une loi qui édicterait des mesures sévères. Mais en pénalisant la personne qui en toute bonne foi a aidé une personne à sauver sa vie, monsieur le Président, ce n'est pas la bonne façon, il n'est pas dans la façon canadienne de permettre à cette personne qui, en toute bonne foi, en toute bonne conscience, a voulu poser un geste pour aider un être humain à sauver sa vie, d'être pénalisée à cause d'une autre personne qui aurait abusé du système et qui n'aurait pas dit la vérité. Je pense que c'est la personne qui n'a pas dit la vérité qui devrait être pénalisée et non pas celle qui, en posant un geste humain, a essayé de l'aider. Je pense que c'est un point fondamental, monsieur le Président. Cela fait partie de la tradition canadienne et on devrait continuer à la respecter.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano). Il a parlé très bien et, devrais-je dire, de façon très émotionnelle sur le sujet de l'immigration, et particulièrement sur le sujet des réfugiés.